



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

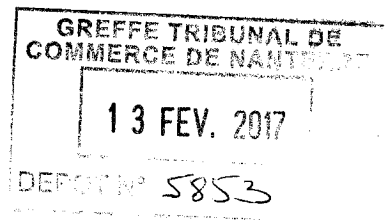
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 03441

Numéro SIREN : 377 835 962

Nom ou dénomination : 44.1

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2017 sous le numéro de dépôt 5853



44.1

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 27 rue des Gros Grès, 92700 Colombes
377 835 962 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept,
Le seize janvier,
A vingt heures,

Les associés de la société 44.1 se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 27 rue des Gros Grès 92700 Colombes, sur convocation faite conformément aux statuts à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc Ohl, en sa qualité de Président de la Société.

La société Fiduciaire Bonnefoy et Mougel, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 80.000 actions sur les 80.000 actions ayant le droit de vote.

Sont présents et représentés :

Monsieur Paul-Henri Wagner, propriétaire de 36.697 actions,
Monsieur Jean-Luc Ohl, propriétaire de 1.004 actions,
Monsieur Christian Roy, propriétaire de 1.004 actions,
La société Agop, propriétaire de 41.025 actions.

Le Président de l'assemblée constate que l'assemblée générale ordinaire, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'assemblée.

cy *S* *ptw* *A*

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des lettres de démission de Monsieur Jean-Luc Ohl de son mandat de président de la Société avec effet au jour de son remplacement dans lesquelles il demande à être dispensé du préavis stipulé à l'article 15 des statuts de la Société et du rapport du Président :

- (i) constate la démission de Monsieur Jean-Luc Ohl de son mandat de président de la Société à compter de ce jour ;
- (ii) décide de dispenser Monsieur Jean-Luc Ohl du préavis prévu à l'article 15 des statuts de la Société ;
- (iii) décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement du président démissionnaire :

SAS WAGNER, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis 10 rue de la Pompe, 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 822 458 311 R.C.S. Paris,

en qualité de président de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée.

SAS WAGNER, représentée par Monsieur Paul-Henri Wagner, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

SAS WAGNER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Signature *g* *ptw* *A*

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la société SAS WAGNER ne percevra aucune rémunération ; toutefois elle pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

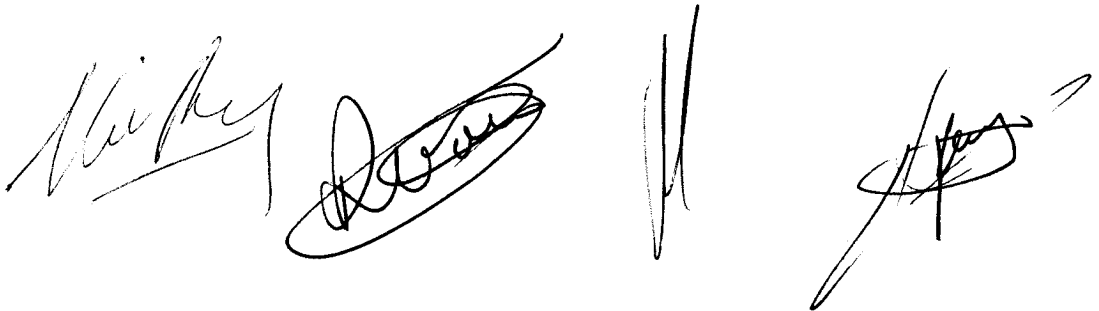
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.



Bon pour acceptation des fonctions de Président

SAS WAGNER
10 Rue de la Pompe
75016 PARIS
RCS Paris 822 458 311

